

DEMANDE DE PERMIS POUR PROPRIÉTAIRE

Qui est admissible?

Un permis peut être demandé par les propriétaires d'habitations unifamiliales qui y résident et veulent y installer eux-mêmes le câblage électrique.

Pour ce faire, ils devraient avoir certaines connaissances de base en la matière, que l'inspecteur DEVRA évaluer par écrit.

La section d'inspection des systèmes électriques recommande aux propriétaires qui n'ont pas ces connaissances de base d'engager un entrepreneur-électricien qualifié, qui devra obtenir lui-même le permis d'électricité requis.

Le permis ne pourra être délivré si :

1. aucune preuve de propriété n'est présentée;
2. la construction ou la réparation de l'habitation est faite en vue de la revendre ou de la louer;
3. en raison des dangers potentiels, le propriétaire qui n'est pas un électricien qualifié souhaite effectuer des travaux d'électricité concernant :
 - a. une piscine (amovible ou non);
 - b. une piscine ou une baignoire thérapeutique;
 - c. un spa;
 - d. du câblage en aluminium.

Le permis est valide pour un an à compter de sa délivrance. Les frais de base ne sont ni remboursables ni transférables et donnent au titulaire le droit à deux inspections. Si d'autres inspections s'avèrent nécessaires, des frais supplémentaires seront exigibles.

INSTRUCTIONS AUX PROPRIÉTAIRES

Quand demander une inspection :

1. Le câblage brut est installé. Il faut que :
 - a. tout le câblage soit solidement fixé;
 - b. toutes les boîtes de sortie soient solidement fixées (et qu'elles affleurent les murs et le plafond finis);
 - c. tous les conducteurs de terre soient raccordés (dans des boîtes de sortie);
 - d. tout le câblage soit installé dans des boîtes de sortie ou des joints.

ATTENTION

NE BRANCHEZ RIEN au panneau électrique;
N'ALIMENTEZ RIEN en électricité;
NE DISSIMULEZ AUCUN câble. L'inspecteur ne peut approuver ce qu'il ne peut pas voir.

2. Correction

Tous les défauts relevés par l'inspecteur doivent être corrigés.

3. Inspection finale

- a. Tous les appareils doivent être branchés solidement à une boîte de sortie.
- b. Tous les circuits de dérivation doivent être branchés au panneau électrique.

ATTENTION

AVANT de manipuler le panneau électrique, assurez-vous que son interrupteur principal est en position d'arrêt.

Assurez-vous d'indiquer **LE NUMÉRO DE PERMIS, L'ADRESSE** et le **TYPE** d'inspection au moment de faire une demande d'inspection.

L'ACCÈS aux lieux devra être accordé à l'inspecteur le lendemain de la demande; l'inspection a normalement lieu le jour ouvrable qui la suit.

GUIDE DU PROPRIÉTAIRE POUR LE CÂBLAGE

L'inspecteur des systèmes électriques peut annuler le permis du propriétaire s'il juge que les installations peuvent présenter un danger pour la vie ou les biens.

Les travaux devront alors être terminés par un entrepreneur-électricien qualifié titulaire d'un permis.

Règles générales pour les câbles sous gaine non métallique :

1. Utiliser des conducteurs en cuivre.
2. Le câblage d'usage général et des prises d'éclairage doit être fait avec des câbles en cuivre n° 14.
3. Le câblage d'éclairage doit pouvoir supporter une température de 90 degrés Celsius.
4. La protection contre les surintensités du câblage d'usage général, de l'éclairage et des prises de courant doit être de 15 ampères.
5. Une seule longueur de câble doit aller de l'un à l'autre des éléments suivants : boîtes de sortie, boîtes de jonction et panneaux électriques. Les joints et les prises doivent être faits dans les boîtes.
6. Les trous dans les solives ou les poutrelles où passent les câbles doivent être percés à 32 mm (1 ¼ po) de la face de la solive ou de la poutrelle, ou protégés des clous par des plaques de métal.
7. Les câbles doivent être fixés tous les 1,5 m (5 pi) lorsqu'ils s'étendent le long de solives ou de poutrelles, et à 300 mm (1 pi) de toute boîte de sortie.
8. Les câbles à découvert doivent être protégés lorsqu'ils sont à moins de 1,5 m (5 pi) du plancher.
9. Les câbles doivent être à au moins 25 mm (1 po) des conduits et des tuyaux de chauffage.
10. Les câbles traversant des solives, des poutrelles, des revêtements ou des parements métalliques doivent remplir les conditions suivantes :
 - a. Être situés de façon à être efficacement protégés contre l'endommagement mécanique pendant et après l'installation;
 - b. Être protégés, s'ils traversent un élément de charpente par une garniture de matière isolante approuvée pour cet usage et convenablement fixée en place;
 - c. Lorsqu'ils s'étendent le long d'un élément de charpente, ou parallèlement à celui-ci, être soutenus par un support de matière isolante approuvé pour les isoler du métal.
11. Les câbles installés immédiatement derrière une plinthe doivent être adéquatement protégés des dommages mécaniques provoqués par l'enfoncement de clous.

BOÎTES DE SORTIE

12. Les boîtes doivent affleurer le mur ou le plafond fini et être fixées solidement à une solive ou à une poutrelle.
13. Les boîtes de sortie doivent être mises à la terre. Voir les dessins ci-joints.
14. Les boîtes de jonction doivent être accessibles après leur installation.

15. Une longueur d'au moins 150 mm (6 po) doit être tirée de chaque boîte de sortie pour les solives et le raccordement d'autres appareils.

TYPES COURANTS	DIMENSIONS	n° 14	USAGE GÉNÉRAL
Octogonal	4 x 1 ½ po	n° 10	Éclairage ou jonction
Carré	4 x 1 ½ po	n° 14	Jonction
n° 1103	3 x 2 x 1 ½ po	n° 5	Commutateurs ou fiches
n° 1102	3 x 2 x 2 po	n° 6	Commutateurs ou fiches
n° 1104	3 x 2 x 2 ½ po	n° 8	Commutateurs ou fiches
n° 1104	3 x 2 x 3 po	n° 10	Commutateurs ou fiches

N.B. : Lorsqu'on utilise un gradateur dans une boîte de sortie/commutation, le nombre maximal de conducteurs permis doit être diminué de 3.

16. Nombre maximal de conducteurs permis dans une boîte :

câble sous gaine non métallique 14/2 = 2 conducteurs n° 14

câble sous gaine non métallique 14/3 = 3 conducteurs n° 14

LUMINAIRES

17. Le fil blanc de chaque luminaire doit être connecté au fil blanc du circuit.

18. Les luminaires encastrés doivent être conformes aux dessins ci-joints.

AVERTISSEURS DE FUMÉE

19. Des avertisseurs de fumée doivent être installés à proximité de toutes les chambres à coucher des nouvelles constructions; on les trouve normalement au plafond du corridor donnant sur les chambres. Ils peuvent être raccordés à un circuit à usage général s'il n'y a pas de circuit d'incendie. **N.B. :** Les avertisseurs de fumée doivent absolument être intégrés.

GARAGES

20. Les garages doivent être alimentés par voie souterraine, conformément aux dessins ci-joints.

21. Chaque emplacement de voiture doit avoir sa propre prise de courant double, dont le circuit peut aussi servir à l'éclairage.

SÉCHEUSE ÉLECTRIQUE

22. Disjoncteur bipolaire à déclencheur commun, 30 ampères.

23. Câble de cuivre n° 10 (NMD-90)

24. Prise, 30 ampères, 125/250 volts (14-30R)

25. Câble de sècheuse flexible, 30 ampères.

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE

26. Disjoncteur bipolaire à déclencheur commun, 40 ampères.

27. Câble de cuivre n°8 (NMD-90).

28. Prise, 50 ampères, 125/250 volts (14-50R).

29. Câble de cuisinière flexible, 40 ampères.

PRISES

30. Chaque pièce ou aire finie doit être dotée d'une prise de courant double, de sorte qu'aucun endroit le long du contour de plancher d'une surface murale utilisable ne soit à plus de de 1,8 m (6 pi) à l'horizontale d'une prise.

Une surface murale est utilisable si elle est d'une largeur d'au moins 900 mm (3 pi). Elle ne comprend pas les entrées de portes, les aires occupées par les portes lorsqu'elles sont entièrement ouvertes, les fenêtres qui descendent jusqu'au plancher, les foyers et les autres installations permanentes qui restreindraient l'utilisation de la surface murale.

31. Toutes les prises doivent être mises à la terre, conformément aux dessins ci-joints.

32. Les prises doivent être raccordées de sorte que :

- a. le contact à pastille d'argent de la prise soit raccordé au fil blanc du circuit;
- b. un seul câble se trouve sous la vis-borne.

33. Le réfrigérateur doit être branché sur une prise de courant double raccordée à un circuit séparé.

COMPTOIRS DE CUISINE

34. Un nombre suffisant de prises séparées doivent se trouver le long du mur derrière les comptoirs, de sorte qu'aucun endroit le long du mur ne soit à plus de 900 mm (3 pi) à l'horizontale d'une prise de courant. Les éviers, les appareils encastrés et les surfaces de travail isolées d'une longueur perpendiculaire au mur de moins de 300 mm (1 pi) peuvent déroger à cette exigence.

Si au moins deux prises séparées sont nécessaires, au moins deux circuits trifilaires non raccordés à d'autres prises ou appareils, doivent être installés.

SALLE À MANGER FAISANT PARTIE DE LA CUISINE

35. Un minimum d'une prise doit être raccordée à un circuit séparé.

SALLE DE LAVAGE ET PIÈCE OU ESPACES DE SERVICE

36. Un minimum d'une prise doit être raccordée à un circuit séparé dans chacun de ces espaces.

BASSINS DE LAVAGE

37. Une prise de courant double, protégée par un « disjoncteur de fuite de terre », doit être adjacente à chaque bassin.

SALLE DE BAINS ET DOUCHE

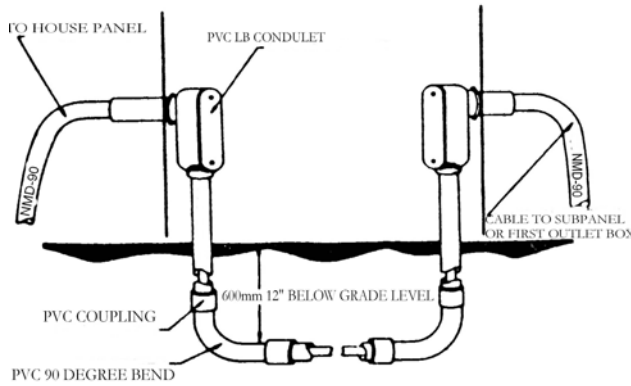
38. Une prise de courant double, protégée par un « disjoncteur de fuite de terre », doit être installée. Les prises doivent être installées le plus loin possible de la baignoire ou de la douche, à une distance minimale de 1 m (3,25 pi).

EXTÉRIEUR

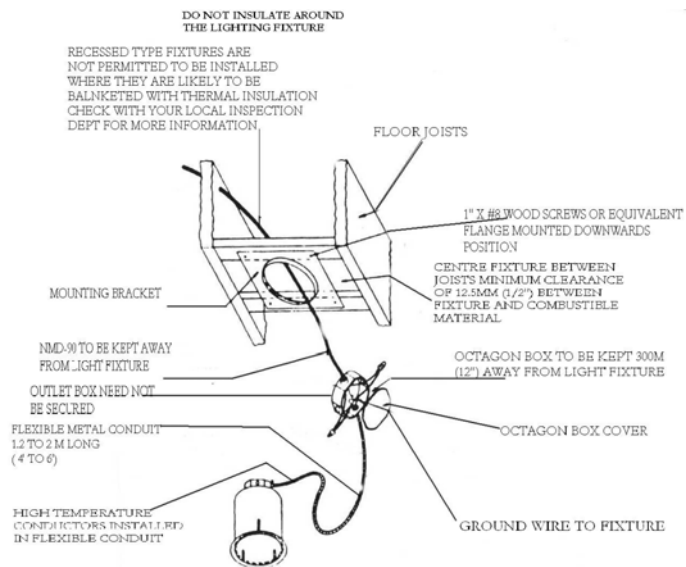
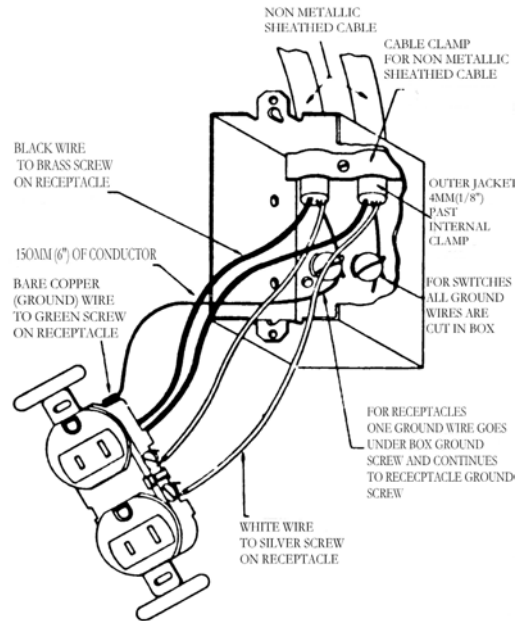
39. Une prise raccordée à un circuit séparé doit être installée. Toutes les prises des parois extérieures de l'habitation, y compris celles d'un abri d'auto ou garage attenant, doivent être protégées par un « disjoncteur de fuite de terre ».

N.B. : Lors de la conception du sous-sol ou de la rénovation d'aires existantes, AUCUN panneau de distribution ne doit être placé dans un garde-robe, une salle de bains ou un endroit similaire.

Taille du disjoncteur (maison)	Type de circuit (garage)	Taille du câble	Taille du conduit et des raccords
15 ampères, unipolaire	Circuit simple	14/2 NMD-90	PVC, 3/4 po
15 ampères, bipolaire	Circuit double	14/3 NMD-90	PVC, 3/4 po
30 ampères, bipolaire	Circuit d'alimentation pour le tableau secondaire du garage	10/3 NMD-90	PVC, 1 po
40 ampères, bipolaire		8/3 NMD-90	PVC, 1 1/4 po
60 ampères, bipolaire		6/3 NMD-90	PVC, 1 1/2 po



NOTE
ALL CONDUCTORS ARE TO BE OF THE NMD-90 TYPE



NOTE ALSO A BARE GROUND WIRE IS TO BE INSTALLED IN THE FLEXIBLE CONDUIT. THIS WIRE MAY BE INSULATED IF IT COMES WITH THE FIXTURE